



Titres cotés en bourse

Programme de dons planifiés de l'Oratoire

Faire un don de titres cotés en bourse (actions, obligations, parts de fonds communs de placement ou autres titres semblables inscrits à une bourse canadienne, américaine ou internationale) permet de faire un don à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal à moindre coût.

Il faut cependant s'assurer de transférer ces titres et non de les vendre pour ensuite en donner le produit.

En effet, si vous transférez directement des titres à l'Oratoire, vous n'aurez aucun impôt à payer sur le gain en capital présumé, ce qui réduira le coût de votre don.

La transaction est simple. Il suffit de remplir le formulaire de transfert électronique que vous signerez avant d'en faire parvenir une copie à votre courtier, et une autre à l'Oratoire.

La valeur du don qui apparaîtra sur votre reçu officiel pour don de bienfaisance correspondra à la valeur des titres à la clôture des marchés en date du transfert.

Votre succession peut elle aussi faire don de titres cotés en bourse à l'Oratoire et bénéficier des mêmes avantages concernant les impôts sur le gain en capital et le reçu pour don. Cependant, pour ce faire, votre testament doit prévoir un don sous cette forme, ou bien permettre à votre liquidateur de le faire. De plus, votre succession devra être désignée par votre liquidateur comme étant une « succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (SITP) ». Assurez-vous que vous, et votre liquidateur, êtes bien informés à ce sujet par des conseillers juridiques et fiscalistes.



UNE ASTUCE

Savez-vous que vous pouvez profiter de cet avantage fiscal pour faire don d'une police d'assurance vie? Vos primes pourront être payées par l'Oratoire, une fois les titres transférés!



AVANTAGES FISCAUX POUR UN PARTICULIER*

	DON EN ESPÈCE	DON DU PRODUIT DE LA VENTE DE TITRES	DON PAR TRANSFERT DE TITRES
VALEUR DU DON	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
PRIX D'ACHAT DES TITRES		2 000 \$	2 000 \$
GAIN EN CAPITAL		8 000 \$	8 000 \$
GAIN EN CAPITAL IMPOSABLE		4 000 \$ (50 % du gain en capital)	0 \$
IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL**		1 485 \$ (37,12 % × 4 000 \$)	0 \$
ÉCONOMIE D'IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL		0 \$	1 485 \$
CRÉDIT POUR DON	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
COÛT RÉEL DU DON	5 000 \$	5 000 \$ (10 000 \$ - 5 000 \$)	3 515 \$ (10 000 \$ - 1 485 \$ - 5 000 \$)

* Les entreprises et les compagnies de gestion sont invitées à consulter leur conseiller fiscal pour en connaître davantage.

** Le taux d'imposition marginal combiné de 2018 pour un revenu de 80 000 \$: 37,12 %.



UNE ASTUCE

Savez-vous que vos actions s'étant le plus appréciées sont celles qui réduiront le plus le coût de votre don?



DEMANDE DE FORMULAIRE

Avant d'initier un transfert, communiquez avec nous pour recevoir le formulaire de transfert électronique que vous devrez signer et faire parvenir à votre courtier avec une copie à l'Oratoire.

NOTE Ces renseignements sont donnés à titre indicatif seulement. Il est toujours recommandé de consulter vos propres conseillers professionnels (comptable, fiscaliste, notaire, avocat, etc.).



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Marie-Anne Desjardins
Directrice
Programme des dons planifiés
514 733-8211, poste 2523
madesjardins@osj.qc.ca

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
3800, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec) H3V 1H6
514 733-8211 / 1 877 672-8647